



MAIRIE DE NEUVIC
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
19160 NEUVIC

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 mai 2025, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

	Présent	Absent représenté par	Absent non représenté
<i>MIERMONT Dominique (Maire)</i>	x		
<i>CONDAMINAT Céline (1^{ère} adjointe)</i>	x		
<i>LAMOTHE Delphine (2^{ème} adjointe)</i>	x		
<i>PRADEL Danielle</i>		MIERMONT Dominique	
<i>JOURDE Jean</i>		BERTRANDY Pierre	
<i>BETOULE Philippe</i>	x		
<i>BERTRANDY Pierre</i>	x		
<i>BOULEAU Jean-Marc</i>	x		
<i>BUGEAT Nathalie</i>	x		
<i>NOEL Sylvain</i>	x		
<i>CHASSAGNARD Fanny</i>		CONDAMINAT Céline	
<i>GOURRAUD Rosa-Line</i>		BOULEAU Jean-Marc	
<i>JOSEPH Joëlle</i>	x		
<i>MAURY Christine</i>	x		
<i>LARTIGAUT Catherine</i>			x
<i>REPEZZA Guillaume</i>			x
<i>MURAT Thierry</i>	x		
<i>HERNANDEZ DE CASTRO Nathalie</i>			x
<i>Total</i>	11	4	3



1- Approbation du compte rendu du CM du 21/05/25

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une erreur sur le nom d'un rapporteur pour une des délibérations (Philippe Bétoile au lieu de Pierre Bertrandy). Madame le maire indique que cette erreur sera corrigée.

*Vote pour :15
Votre contre : 0
Abstention : 0*

2- Subvention exceptionnelle pour un voyage à la « Martière » d'Oléron des élèves du collège de la Trouzoune-Raymond Chaumeil.

Delphine Lamothe informe les membres du CM qu'il s'agit d'une aide de 80 euros pour chacune des familles neuvicoises. La subvention ne concerne pas une classe mais certains élèves participants à l'UNSS.

*Vote pour :15
Votre contre : 0
Abstention : 0*

3- Vente d'un délaissé de voirie à Enchassagne.

Lors du dernier Conseil, le principe d'une vente d'un délaissé de voirie a été voté. Il s'agit maintenant d'en acter la vente à Monsieur PALLUEL, riverain direct de ce chemin. L'estimation a été faite sur la base du prix moyen d'un terrain agricole dans la zone, à savoir un prix moyen de 2900 euros l'hectare, soit 250 euros.

*Vote pour :15
Votre contre : 0
Abstention : 0*

4- Vente de l'ancienne caserne.

La commune de Neuvic ayant moins de 2000 habitants, elle est dispensée de l'avis des domaines dans cette affaire.

Le bâtiment est très dégradé et la toiture a été estimée à 70 000 euros de travaux pour sa réfection.

Un premier mandat avait été signé pour 60 000 euros avec Maxence BROCK, agent immobilier. Ne trouvant pas acquéreur à ce prix, un second mandat avait été signé pour 50 000 euros.

L'estimation de la valeur du bien par l'agent immobilier proposait une fourchette entre 40 000 et 50 000 euros, hors frais d'agence.

Une offre avait été faite par les acquéreurs à 40 000 euros.

La commune avait fait une contre-offre à 45 000 euros.

Une dernière négociation a permis de trouver un accord à 42 000 euros., ce à quoi il faut retirer les 5500 euros de frais d'agence pour obtenir le prix net vendeur de 36 500 euros.

Les acquéreurs ont pour projet la création de logements.

*Vote pour :15
Votre contre : 0
Abstention : 0*

5- Concession d'aménagement : Aménagement du Lotissement « Clozange » - approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité relative à l'exercice au 31 décembre 2024.

Il s'agit de délibérer pour approuver le Compte-rendu financier annuel fourni par la SEM19 à la commune tous les ans, et d'approuver le montant de la participation annuelle de la commune au titre de la participation d'équilibre. Cette année le montant sera de 91 725 € HT.

*Vote pour : 15
Votre contre : 0
Abstention : 0*

6- Avenant de prolongation au bail emphytéotique conclu avec Corrèze Habitat et portant sur un pavillon sis 6 rue des Chênes.

7- Avenant de prolongation au bail emphytéotique conclu avec Corrèze Habitat et portant 6 appartements sis 19 rue du Commerce.

Madame le Maire indique à l'assemblée que le principe de ces délibérations est de permettre la prolongation des baux qui nous lient à Corrèze Habitat concernant des logements. En effet, la durée des amortissements des emprunts étant supérieures aux baux, il nous faut délibérer pour permettre leur prolongation.

*Vote pour : 15
Votre contre : 0
Abstention : 0*

8- Demande d'application du régime forestier sur la commune de Neuvic.

Pierre Bertrandy indique qu'une délibération sur l'application de ce régime forestier pour 3 parcelles avait déjà été votée, il s'agit simplement d'en ajouter une, située à la « croix de la Vergne. »

Pour rappel, le régime forestier énonce un ensemble de principes visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier des collectivités territoriales, des établissements publics et de l'État. La mise en œuvre de ce régime forestier est confiée par la loi à un opérateur unique, l'ONF, chargé de garantir une gestion durable des espaces forestiers tout en préservant l'intérêt du propriétaire.

Le régime forestier se fonde sur :

- un plan de gestion de la forêt appelé aménagement forestier, préalable indispensable à toutes les actions qui y seront réalisées et à l'obtention de la certification de gestion durable,
- un programme annuel de travaux d'entretien et d'infrastructures en forêt,
- un programme annuel de coupes,
- la surveillance et la conservation du patrimoine

*Vote pour : 15
Votre contre : 0
Abstention : 0*

9- Souscription d'un emprunt pour les investissements.

Comme cela avait été annoncé et voté au conseil du budget, la commune souscrit un emprunt de 350 000 euros pour financer les investissements.

C'est un prêt sur 15 ans, à échéances constantes trimestrielles d'un montant de 7414.10 euros, soit un montant de 29 656.40 euros par an.

Le taux est fixe (3.29%).

*Vote pour :14
Votre contre : 1
Abstention : 0*

10- Décision budgétaire modificative n°1-2025 : amortissements.

Suite à une erreur de la DGFIP (mails qui en attestent), nous devons prendre cette DM afin de faire un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, pour un montant de 10 861 euros.

*Vote pour :15
Votre contre : 0
Abstention : 0*

11- Adhésion à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite du CDG19.

Il s'agit d'une nouvelle prestation proposée par le CDG pour alléger le travail administratif en interne. En effet, les récentes réformes ont complexifié les démarches.

*Vote pour :15
Votre contre : 0
Abstention : 0*

12- Délibération de principe approuvant un appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition ou la vente du Village Vacances et du gîte du Vent Haut.

Philippe Betoule, conseiller délégué au tourisme informe le conseil municipal que la commune souhaite faire un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour les sites du Village Vacances et de l'école du vent-Haut.

En effet, s'agissant du Village Vacances, VVF n'a pas renouvelé son bail qui s'est arrêté en octobre 2024. Concernant l'école du vent-haut, le bail s'arrêtera en octobre 2025.

Il avait été évoqué lors de la commission tourisme l'option d'une vente par lots pour le Village Vacances. Cette piste n'est pas écartée, cependant, dans le cadre de sa stratégie de développement territorial et dans une logique de préservation et de développement de son attractivité touristique et de l'offre d'hébergement, la commune souhaite dans un premier temps proposer ce site à des opérateurs spécialisés pour identifier des partenaires susceptibles de proposer des projets de reprise des sites.

Par cet appel à manifestation d'intérêts (AMI), la commune invite les porteurs de projets (entreprises, associations, institutions, collectifs ou groupements) à manifester leur volonté de coopérer avec elle dans une logique de partenariat ou de mise en œuvre opérationnelle sur le territoire communal.

Cet AMI a pour ambition de trouver des opérateurs touristiques par le biais du pôle ingénierie-développement de Corrèze Tourisme, agence du Conseil départemental de la Corrèze pour la promotion et le développement du tourisme. Le cahier des charges de l'AMI sera consultable par les opérateurs sur le site « tourisme hub », plateforme gérée par « geolink », agence spécialisée dans la prospection d'investisseurs touristiques.

La commune souhaite que le mode de gestion soit défini par les projets présentés par les opérateurs, et choisira en fonction de l'adéquation des projets présentés avec la dynamique et les orientations souhaitée par la municipalité, un mode de gestion qui pourra être la vente, la location, l'AOT, la DSP...

*Vote pour : 15
Votre contre : 0
Abstention : 0*

13- Motion de soutien pour la réouverture de la ligne ferroviaire Ussel – Le-Mont-Dore – Clermont-Ferrand.

Madame le Maire informe de la forte mobilisation de plusieurs acteurs et de la population pour la réouverture de la ligne ferroviaire en faveur d'un droit à la mobilité plus égalitaire entre les territoires.

*Vote pour : 14
Votre contre : 0
Abstention : 1*

La séance est levée à 19h30

La secrétaire de séance

Madame le Maire

P/O N.BUGEAT

